

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 91 (1946)
Heft: 5

Artikel: Une offensive pacifiste contre la défense nationale : réponse à la brochure "Soll die Schweiz militarisiert werden?" [suite]
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une offensive pacifiste contre la défense nationale

Réponse à la brochure «Soll die Schweiz militarisiert werden ?»

III

SITUATION INTERNATIONALE TROUBLÉE, A PARTIR DE 1930. MESURES DE PRÉVOYANCE DE LA SUISSE.

Pendant qu'à l'intérieur du pays, de 1918 à 1935, une incessante propagande antimilitariste cherchait à miner les bases mêmes de la défense nationale, en détruisant la confiance du peuple dans l'efficacité de notre préparation militaire, en affaiblissant la volonté de résistance, les autorités responsables de la protection de notre indépendance voyaient avec une inquiétude croissante s'assombrir l'horizon politique international.

La situation de la Suisse dans un nouveau conflit armé faisait l'objet de fréquentes études dans la presse étrangère. Des missions militaires de plus en plus nombreuses, venaient étudier sur place notre système défensif, constater les efforts faits pour mettre le territoire suisse à l'abri d'une surprise, et pour couvrir les grands passages des Alpes dont la garde nous a été confiée par les puissances.

Pour répondre à la propagande défaitiste intense qui, de Moscou, siège de la III^e Internationale, se répandait sur le monde entier, alimentée par des ressources financières illimitées, les cantons et le Conseil fédéral décidaient d'inter-

dire le parti communiste, et prenaient des mesures sévères pour la protection de l'ordre intérieur. En même temps, la Suisse donnait à son armée une valeur combattive renforcée en créant un système complet de couverture-frontière, appuyé sur un réseau de points fortifiés et de barrages de routes. Une nouvelle organisation militaire, approuvée par un vote populaire, prolongeait les écoles de recrues. Le budget militaire s'enflait d'année en année. L'inquiétude provoquée par les armements du III^e Reich, par la théorie hitlérienne de « l'espace vital », gagnait l'Europe entière. Le Conseil fédéral, constamment tenu au courant de la situation internationale par la section des renseignements de l'Etat-major général, dirigée par le lieutenant-colonel Masson, préparait le ravitaillement du pays, accumulait les réserves de vivres, pendant que les fabriques d'armes et de munitions remplissaient les arsenaux, les magasins et les dépôts creusés dans le roc des Alpes, de matériel et de munitions. Ces préparatifs, cette activité intense, montraient que le peuple suisse acceptait sans hésiter les sacrifices qu'on exigeait de lui pour la sécurité du pays et la défense de son indépendance. En 1937, le Conseil fédéral demanda un don volontaire de 100 millions de francs pour intensifier la fabrication du matériel de guerre ; en quelques semaines, le peuple suisse réunit 332 millions. Ce résultat a été considéré, partout en Europe, comme la preuve indiscutable que les Suisses n'avaient aucune illusion sur le sort probable des pays désarmés. L'exemple du Danemark leur paraissait singulièrement dangereux, et leur bon sens averti les préservait des risques d'une expérience qui s'est révélée comme une douloureuse, cruelle et coûteuse épreuve, imposée à une population livrée sans défense à l'invasion. Les Danois ont été, en 1940, les victimes de sectaires aveugles dont la croyance au miracle de la non résistance pour assurer la paix, a ouvert les portes toutes grandes à la guerre. Le désarmement unilatéral du Danemark, monté en épingle par les pseudo-pacifistes-chrétiens, a illustré la nocivité d'une théorie

abstraite, poussée à l'absurde par des idéologues, en contradiction avec les lois immuables de la guerre et de l'histoire. Ces sectaires pensent et agissent « non d'après l'observation des faits, mais en raison des sentiments qui les animent et les conduisent à déformer la réalité au gré de leurs désirs ».¹

LE JUGEMENT DE L'ÉTRANGER SUR L'ARMÉE SUISSE.

A partir de 1930, tandis que les causes d'inquiétude se précisaien en Europe, des groupes d'officiers français, anglais, allemands, italiens, polonais, danois, belges, norvégiens, américains, venaient étudier sur place les institutions et les écoles militaires de la Suisse. La tâche des attachés militaires étrangers accrédités à Berne, prenait une importance nouvelle dans l'incertitude de la situation internationale. Une mission japonaise devait rester deux ans dans notre armée, de jeunes siamois venaient faire leur éducation militaire complète chez nous, de l'école de recrues à l'école d'officiers. Des officiers et des techniciens étrangers visitaient nos casernes, nos fabriques d'armes et de munitions, nos services techniques, le dépôt de remontes de cavalerie qui passe pour un modèle du genre, la régie des chevaux, l'école de tir de Wallenstadt. Une mission chinoise de huit officiers, dirigée par le général Hsu, s'est livrée chez nous, en 1931, à l'étude d'une série de questions économiques et militaires. Des généraux de toutes nations, Debenedy, Bordeaux, Clément-Grandcour, Marjoulet, Gröener, Sikorski, Metaxas, ont suivi les manœuvres de division et donné leurs impressions dans la presse de leur pays, et dans les revues militaires.

L'objet de ces études était, en premier lieu, d'apprendre à connaître les méthodes suisses d'instruction rapide du soldat et des cadres non professionnels, méthodes qui résultent

¹ Colonel FEYLER : *L'antimilitarisme en Suisse*. Payot. 1930, p. 24.

d'expériences séculaires, sans cesse perfectionnées, et qui peuvent être utiles à toutes les armées. Car la guerre de 1914-1918 avait démontré l'importance des réserves. Il était naturel qu'au moment où, un peu partout, une tendance à réduire le temps de service se manifestait, on vint demander à l'armée suisse des enseignements qu'elle seule pouvait donner.

En France, l'introduction du service d'un an allait bouleverser les programmes et les méthodes d'instruction. Les recrues devaient être mobilisables en six mois ; pendant les six derniers mois de service, les hommes du contingent annuel (armée active) servaient comme troupes de couverture. L'importance accrue des réserves rendait nécessaire une préparation plus complète des officiers du cadre de réserve, ou de complément, qui rentrent dans la vie civile, comme nos officiers de milice, après leur périodes de service. Nos écoles centrales et de tir, cours tactiques, de patrouilles, étaient une source précieuse de renseignements pour la formation des officiers non professionnels, en France et ailleurs.

Aux Etats-Unis, le général PALMER préconisait l'adoption du système suisse pour renforcer l'armée régulière en temps de guerre¹. Il proposait de recruter 500 à 600 000 volontaires qui feraient exactement le même temps de service que le soldat suisse. L'instruction des cadres serait aussi calquée sur la nôtre. Après avoir étudié à fond notre organisation, le général Palmer concluait : « Si nous considérons que la guerre mondiale a fait rage autour de la Suisse pendant quatre ans, et qu'aucun des belligérants n'a osé s'attirer un nouvel ennemi en envahissant le territoire de la Confédération, nous devons reconnaître que l'armée suisse a soutenu une épreuve décisive. *Son but a été pleinement atteint. L'Allemagne et la France lui ont rendu le plus éclatant témoignage en la laissant tranquille. C'est là un succès qui vaut une victoire. Peu d'armées en ont remporté de plus complète, car l'armée suisse moderne a été*

¹ Brigadier-général J.-M. PALMER : *Statesmanship of War*. Washington 1927.

créée non pas pour entraîner le pays dans une guerre extérieure, mais pour empêcher la guerre de pénétrer en Suisse. »

Les illusions sont dangereuses. L'exagération des éloges est nuisible au progrès, aussi bien que la critique stérile, dans tous les domaines. Il est juste et nécessaire de reconnaître ce qui est bien fait ; le bon esprit de la troupe et la confiance de la nation en dépendent.

Il ne faut user de la critique qu'avec une extrême circonspection, car les ennemis de l'armée s'en emparent et la dénaturent pour leur œuvre détestable. La presse et les orateurs d'extrême gauche ont trouvé moyen par exemple, de citer quelques phrases sévères du colonel-divisionnaire Sonderegger, extraites d'un rapport de 1915, en supprimant les éloges et les passages favorables, pour prouver l'insuffisance de nos moyens, et réclamer la suppression du budget militaire. Les jongleries de politiciens peu scrupuleux ou parfaitement ignorants des questions militaires n'ont d'autre but que de tromper l'opinion.

D'autre part, il ne faut pas prendre au sérieux tous les compliments des étrangers et ne pas confondre les formules de politesse avec l'expression d'un sentiment sincère. Les critiques et les jugements les moins favorables ne sont connus que des gouvernements auxquels sont adressés les rapports confidentiels.

Il y a, cependant, des exclamations et des éloges spontanés qui ne trompent pas, qui ne sont pas destinés à l'officialité ou au public. Conversations entre camarades de différentes armées dont la franchise militaire exclut toute équivoque. L'étonnement que provoquent les résultats que nous obtenons en si peu de temps, grâce à des méthodes pratiques et à un emploi judicieux des jours à disposition, la rapidité de mobilisation : 24 heures pour mettre sur pied une division de 20 000 hommes, avec tout son matériel, ses vivres et ses munitions, sont des témoignages probants des avantages et du sérieux de notre éducation militaire. Ceux d'entre nous qui ont assisté, à l'étranger, à l'entrée au service d'unités de

réservistes ne peuvent que reconnaître la supériorité incontestable de nos méthodes. L'avantage est en faveur de nos miliciens, sous tous les rapports.

Puisqu'il faut lutter, de nouveau, contre le pessimisme et l'esprit de dénigrement systématique, qu'il nous soit permis de citer encore l'opinion de quelques grands chefs étrangers :

Le maréchal CADORNA, au Sénat italien, en avril 1925, a fait l'éloge de l'armée suisse « qui puise sa force dans une vigoureuse discipline nationale ». Il a donné en exemple « ce petit peuple, si fier, qui ne renonce à aucun sacrifice pour sauvegarder son indépendance ».

Après les manœuvres de 1926, le colonel allemand IM-MANUEL a donné ses impressions dans le *Mercure de Souabe*. « La Suisse continue à tenir les devoirs militaires pour des obligations d'honneur. Elle se tient prête à défendre par la force des armes son territoire, malgré la garantie des traités. *Le rendement de son armée est porté au plus haut degré de préparation. Cette armée est parfaitement suffisante et donne au pays le sentiment de sa puissance défensive.* »

Le général SIKORSKI, ancien ministre polonais de la guerre, a donné, en 1929, au *Courrier de Varsovie*, une série d'articles sur notre armée. Il constate que *si la Suisse a été épargnée par la guerre de 1914-1918, elle le doit à son armée, aucun des belligerants n'ayant éprouvé la moindre envie de se mettre les Suisses à dos*. « L'armée suisse, dit-il, est excellemment équipée et peut soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleures armées du monde. » Il voit dans le corps des officiers-instructeurs « remarquablement formés », les principaux artisans de notre préparation.

Le général WEYGAND, auquel un correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* demandait en 1929 l'*impression du maréchal Foch* sur l'armée suisse, répondit : « Je puis vous dire sans trahir un secret, que le maréchal appréciait hautement la volonté constante de la Suisse de défendre sa neutralité, et qu'il était certain des qualités combatives de votre armée. »

Dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 septembre 1933, le général DEBENEY, ancien chef d'Etat-major de l'armée française, a fait paraître une importante étude intitulée « Nos fortifications du Nord-Est », dans laquelle il émet son avis sur la valeur stratégique de l'armée suisse, dans un conflit éventuel :

« L'armée suisse est une milice d'une espèce spéciale et dont aucune autre nation ne serait capable de réaliser le modèle : il ne s'agit pas d'embrigader des chemises brunes, vertes ou noires, il s'agit de mettre en ligne des citoyens qu'un vieil atavisme a formés guerriers et qu'une pratique également séculaire de la liberté a doués du sentiment civique le plus élevé. Tous les hommes de valeur ont à cœur de porter l'uniforme... Les cadres, sans aucune rétribution, entre les périodes de service, consacrent plusieurs heures par semaine à tenir à jour l'administration, dans le sens élevé du mot, de leur unité et à poursuivre la connaissance personnelle de leurs hommes.

» L'esprit public soutient son armée et dans les circonstances importantes de la vie, l'assiduité au devoir militaire est exigée comme répondant. L'instruction est poursuivie avec beaucoup de méthode et d'esprit pratique jusque dans les grandes unités. La Suisse possède une puissance industrielle considérable et, depuis quelques années, elle consacre des sommes de plus en plus importantes à son armement. *Contre un voisin, quel qu'il soit, qui envahirait leur territoire, les Suisses de toute origine, alémanique, romande ou italienne, feront bloc comme un seul homme et opposeront une résistance acharnée.* » Le général Debeneys n'hésite pas à considérer que l'invasion de la Suisse offrirait de grosses difficultés à qui voudrait la tenter.

Un grand ami de notre pays, auquel il est attaché par des liens de parenté et d'amitié, le général P.-E. BORDEAUX, a suivi, depuis un demi-siècle, le développement des institutions militaires de la Suisse dont l'histoire n'a pas de secrets pour

lui. Il est l'auteur d'un ouvrage remarquablement documenté : *La Suisse et son armée dans la guerre mondiale (1914-1919)*. Il y affirme que *la Suisse a dû, incontestablement son immunité et sa sécurité à sa préparation militaire, à la réputation de son armée, plus encore qu'au caractère rude et difficile de son territoire.* (p. 15). Voici comment il juge l'attitude du Conseil fédéral décidant la mobilisation sans attendre la convocation des Chambres, le 1^{er} août 1914 :

« Le gouvernement fédéral prenait ainsi, pour affirmer la volonté de la Suisse de faire respecter son territoire par la force, une responsabilité dont il est peu d'exemples dans l'histoire. C'était de sa part une décision pleine de grandeur ; c'était un acte de dignité et de virilité nationale. »

LE SYSTÈME DE MILICES SUISSES ET LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT A GENÈVE.

Admirateur sincère de l'armée suisse, le général Bordeaux croit, comme le général Langlois, que notre système de milices n'est pas un article d'exportation. Avec beaucoup d'officiers français, il estime que le régime des milices est inapplicable en France, et il en donne les raisons : en premier lieu, il constate que l'école primaire, en France, ne prépare pas le jeune homme au devoir militaire. Il y a, chez les adolescents, une tendance à l'insubordination, à l'exagération de la notion de liberté individuelle. « Il n'y a pas dans notre pays, écrit le général Bordeaux, comme dans d'autres, des stages post-scolaires ou prémilitaires, sérieusement organisés et fréquentés. Huit années se passent avant que les jeunes gens, sortis à treize ans de l'école primaire, arrivent au régiment. Ils ont eu le temps de tout oublier. »¹ L'armée doit tout leur rapprendre, leur ignorance de l'histoire nationale est affligeante, et cepen-

¹ Général BORDEAUX : *L'esprit de milice et l'avenir du pays.* (La « Revue hebdomadaire ». 8 juillet 1933. Librairie Plon. Paris (p. 144, 147.)

dant leurs instructeurs en font des hommes qui ont été les soldats magnifiques de 1914-18 et de 1944-45.

Quelle force intérieure a soutenu ces hommes en face de l'épouvante du champ de bataille, de l'épreuve décisive pour les nerfs et la volonté qu'impose le premier contact avec l'effroyable réalité du combat ? Le soldat tire confiance avant tout, d'une instruction solide et du sentiment de la cohésion ; certitudes que seuls des chefs rompus au métier sont capables d'inspirer, en apportant leur réconfort, par leur calme sous les rafales subites, par leur intervention immédiate, leur autorité, leur exemple exaltant. « Ce sens de la soumission instantanée au chef qui se présente et s'affirme est, d'après le général Bordeaux, le résultat d'une discipline acquise seulement avec le temps, par le long et patient service du temps de paix. »¹

Les plus beaux actes de courage, le secret de la victoire sont ramenés à deux causes : les officiers de carrière et le long service en temps de paix.

Ce sont les officiers de carrière, dit-il, qui, les premières semaines d'août 1914 et jusqu'en octobre, ont supporté l'orage. Chacun d'eux était une force, des milliers sont tombés, mais l'élan était donné. Partisan convaincu du service à long terme, le général Bordeaux s'écrie : « Et ne songeons jamais à descendre au-dessous d'une année entière, activement employée dans toutes les armes... C'est déjà bien court ! »¹ Il s'alarme, et avec lui tous les officiers français de l'active, de la prétention de la Société des Nations d'alors de vouloir conduire les grands Etats « lentement et sûrement, sans discussion possible, vers le régime des milices². Il n'hésite pas à déclarer que pour adopter ce système, il faut avoir *l'esprit de milice* qui n'existe pas en France, l'atavisme et les traditions que les Suisses possèdent au plus haut point.

« Les milices suisses demeurent le type et le modèle de ce genre d'armée. Mais il faut savoir que c'est une institution

¹ Général BORDEAUX : *L'esprit de milice et l'avenir du pays*. (La « Revue hebdomadaire », 8 juillet 1933. Librairie Plon. Paris (p. 144, 147.)

² Article cité ; p. 148, 149, 143, 153.

séculaire et unique en son genre. »¹ Le général Bordeaux explique que le service obligatoire remonte à l'origine de la Confédération : « Ainsi le peuple suisse a été l'héritier de la Grèce et de Rome, où le service du pays primait toute autre activité. A travers les vicissitudes de l'histoire, l'institution dans son principe et son ensemble, s'est conservée en Suisse, où l'esprit des vieux cantons s'est transmis à tous les autres. Dans leur histoire propre, puis au service étranger, les soldats suisses ont acquis une renommée dont ce peuple a précieusement conservé la tradition. »²

Quel est donc cet esprit de milice, et quelles en sont les formes ? Le général Bordeaux a trouvé une formule heureuse pour le définir : « *Le milicien est soldat à domicile.* Il en garde l'empreinte et il en conserve les marques tangibles : il a chez lui ses armes, ses vêtements de revue et de campagne, son équipement ; il doit entretenir tout cela avec soin. Il est attaché à ses armes et notamment à son fusil, comme à un fidèle ami. La période d'instruction des recrues est courte, mais ne comporte ni interruption, ni repos. Elle est suivie pendant dix à douze ans, chaque année de périodes de rappel. Aucune excuse n'est admise. » Et le général Bordeaux décrit le travail intensif des troupes où l'effort physique, la fatigue et l'entraînement méthodique sont la règle.

La conclusion est que « le peuple français n'a pas l'esprit de milice. Il a d'autres attributs, d'autres caractères, mais il n'a pas celui-là. Le régime des milices exige à la fois la fermeté du pouvoir, la fixité des institutions dans leur fonctionnement et une soumission naturelle et individuelle. » L'idée de leur adoption en France est à repousser, selon lui, « car il faudrait créer un esprit nouveau que ni la force, ni le temps ne réussiraient à imposer au pays. »³

¹ Article cité : p. 148, 149, 143, 153.

² Article cité : p. 153, 156.

³ Article cité : p. 157-158.

C'est ainsi qu'en France, des esprits clairvoyants (généraux Bordeaux, Culmann, Clément-Grandcour) se firent les adversaires d'une évolution de la défense nationale dans le sens de l'adoption des milices. Ils craignaient qu'une pareille révolution, en bouleversant profondément les bases mêmes de la puissance militaire française, n'amène un affaiblissement dangereux du prestige de la République, en présence d'une Allemagne renaissante.

A Genève, la conférence du désarmement avait discuté de la question des milices, en 1933. Le ministre Briand déjà et, après lui, M. Paul-Boncour semblaient favorables à l'introduction d'un système semblable au nôtre, en France. Feu le socialiste Jaurès les avait précédés dans cette voie, quinze ans avant. « Cependant, constate le major R. MASSON, dès le début, cette thèse fut violemment combattue dans la presse militaire française, par des voix autorisées. »¹ Quelques officiers français, tout en reconnaissant que nous avions exploité dans la mesure du possible et grâce à de solides traditions militaires, le principe des milices, s'efforçaient de justifier le système français en précisant, et quelquefois en exagérant les faiblesses du nôtre. La valeur de notre défense nationale sur le plan stratégique était mise en question. Deux Français, le général CULMANN et le colonel ROMAIN portaient un jugement sévère sur la capacité de résistance de notre armée, et le lieut.-colonel allemand ZU DER LUTH se demandait jusqu'à quel point nos milices seraient en mesure de remplir leur tâche. Cette campagne assez brusquement engagée contre le principe des milices, avait un but beaucoup plus politique que militaire. Pour les officiers de carrière français, il s'agissait, avant tout, d'empêcher l'introduction d'un système qu'ils croyaient favorable à certaines tendances démagogiques, une fois transplanté hors de son terrain naturel, la Suisse. C'est pourquoi, après avoir longtemps couvert nos

¹ Major R. MASSON : *L'armée suisse est-elle apte à la guerre ?* (Gazette de Lausanne, 3 novembre 1933.)

institutions militaires de louanges, des critiques étrangères souvent peu objectives, s'appliquaient à mettre en doute l'aptitude à la guerre de l'armée suisse.

L'attitude négative de la délégation suisse à Genève, porte une grande part de responsabilité dans ce revirement subit. « Un des résultats les plus inattendus et les plus tangibles de la Conférence du désarmement, note le major Masson, a été de porter un grave préjudice moral à notre armée. En déprécient le système de milices aux yeux des délégués étrangers, par la savante énumération de ses faiblesses congénitales, nos distingués représentants ont non seulement affaibli le prestige de notre armée, mais encore éloigné du principe milicien les Etats qui étaient en voie d'y sacrifier. »¹ Il faut mettre sur le compte de l'invincible complexe d'infériorité helvétique un échec et un renversement de la situation qu'il eut été facile d'éviter.

Bien plus, remarque encore le major Masson, « bénéficiant de l'involontaire complicité de notre presse de gauche, dont l'un des arguments est que, notre armée n'étant pas en mesure de s'opposer à un envahisseur éventuel, il vaut mieux la supprimer, les délégués étrangers eurent vite fait leur siège. Il en est résulté, dans divers pays, un mouvement d'opinion préjudiciable aux milices, en général, et à notre armée en particulier. »¹ Nous avons vu que ce fut le cas pour la France.

L'idée suisse a été sabotée, à la Conférence du désarmement, par ceux-là même qui avaient la mission de la faire valoir. « Le rôle de nos délégués à Genève, devait se borner à l'affirmation impérieuse que notre armée, dans sa constitution actuelle, était l'expression concrète de la formule si ardemment recherchée par la conférence, que, par conséquent, nos milices ne constituaient aucun danger pour la paix tant désirée »¹

(A suivre.)

Major P. DE VALLIÈRE.

¹ Major R. MASSON : Art. cité. *Gazette de Lausanne* (3 novembre 1933.)